

à-vis des sociétés, on fit reconnaître à l'Etat des droits qu'il ne possède pas.

Lorsque, grâce à la diffusion et au triomphe de ces théories, l'Etat eut proclamé son pouvoir souverain et illimité, sa suprématie sur l'Eglise, son droit d'intervenir dans toutes les affaires publiques et de légiférer, comme bon lui semble, sur la propriété et les associations, la franc-maçonnerie crut, non sans raison, que l'heure était venue de frapper un grand coup. Le terrain était admirablement préparé. La secte comptait des partisans dans la presse, dans les chambres, au ministère, dans l'administration, dans les charges publiques, dans les finances, dans la magistrature, dans l'armée. Elle utilisa habilement ces forces et ces influences pour agir sur le peuple, le tromper, l'amener à élire une députation favorable à ses vues. Nous avons eu déjà occasion de le dire, l'ambition de certains hommes politiques, les petites rancunes et l'égoïsme des autres, l'apathie et la lâche abstention d'un grand nombre d'électeurs, ne servirent que trop nos ennemis. En France et en Italie, le pouvoir tomba aux mains des radicaux et des socialistes ; en Espagne et au Portugal, il échoua à des factions qui n'attendent que le moment favorable pour se montrer sous leurs couleurs véritables, et imposer aux chambres et au peuple leurs mesures anticléricales.

Cette fois, la partie fut perdue pour les catholiques. L'apostasie des gouvernements était un fait accompli. La franc-maçonnerie imposa dès lors ses volontés avec une audace incroyable. Les lois les plus arbitraires et les plus despotiques furent votées par les chambres. Le service militaire ou « l'impôt du sang » rendu obligatoire pour les séminaristes, l'enseignement neutre imposé dans les écoles de l'Etat, le clergé privé de son traitement à la discrétion d'un ministre des cultes ombrageux et souvent hostile au culte, les ordres religieux persécutés et expulsés, les biens ecclésiastiques soumis à des taxes exorbitantes et injustes, tels ont été les résultats de cette triste défection des pouvoirs publics.

en
Fa
la l
de
gat
Die
effo
Q
deh
ou d
enve
listes
pare
nerie
M
Prov
nètes
ses tr
féren
procla
sité p
restau
leurs
leur a
des co
versell
nouves
l'idole
au pou
respect
de plu
fois de
deur.